|  |
| --- |
|  |
|  |
| **Concordat pour des mesures contre la violence au cours de manifestations sportives – Stop au durcissement** Création d’un comité indépendant valaisan contre un durcissement des mesures  |
|  |
|  |
|  |
| David GundiSozialarbeiter i.A. |  | david.gundi@ultraweb.chM: + 41 76 460 53 85 |
|  |

A l’attention des représentants et représentantes de parti

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous nous référons aux dispositions annoncées par la Conférence des directeurs cantonaux de justice et police (CCDJIP, Berne, le 20.11.2012). Elles s’inscrivent dans le cadre d’un concordat qui vient renforcer les mesures contre la violence dans et autour des stades. La question du hooliganisme débattue dans le paysage médiatique national provoque de nombreuses controverses qui agitent autant les supporters que les politiciens de tous bords.

À Zurich les jeunesses des partis et les groupes de supporters ont lancé un référendum contre la décision prise par le gouvernement cantonal. A Bâle, c’est un conseiller cantonal socialiste qui a lancé une procédure devant le tribunal fédéral demandant un contrôle abstrait des normes. Ce durcissement annoncé attise la colère des supporter et des responsables de club. Les mesures sont démesurées, bureaucratiques et par certains aspects portent atteinte aux droits fondamentaux. Rien n’a été entrepris pour prendre en considération les acteurs principaux que sont les fans et groupe de supporters.

Quelques éclaircissements à propos du nouveau concordat:

* **Chaque match de football et de hockey de championnat national sera soumis à autorisation. Les autorités cantonales pourront décider seules de la vente des tickets et de l’alcool, du mode de transport et des infrastructures nécessaires dans les stades**. Il ne faut cependant pas oublier que les associations sportives en Valais jouent un rôle social primordial. Tout particulièrement dans le cadre du foot où le FC Sion est un moteur essentiel sur le plan local, drainant plusieurs milliers de jeunes et donnant sens à leurs temps de loisirs. Les clubs de premières ligues participent indirectement à la promotion du sport d’équipe.
* **Avec l’acceptation du concordat, les spectateurs pourront être contraints à des fouilles corporelles intégrales sans qu’il y ait nécessairement un soupçon**.Selon les propos du juriste et ancien commandant de la police de Bâle, Markus Mohler, la fouille corporelle est dégradante et elle est une atteinte directe au droit de liberté personnelle. Un autre aspect que soulève ce type d’intervention est le manque de transparence du rôle des agences privées de sécurité qui ne sont pas soumises aux mêmes obligations que la police. Certaines actions de ces agences de sécurité lors de débordements dans divers stades suisses sont critiquables.

**Les plaintes déposées contre les dispositions des services publics n'ont aucun effet suspensif**

Ceci est un quasi-refus de l’entente légale et contredit le principe même de l’Etat de droit. Les dispositions et l’interdiction de périmètre constituent un déni de droit qui les rendent inattaquable de manière unilatérale.

De plus amples informations peuvent être consultées sur les sites (en langue allemande) :

<http://www.kollektivbestrafung-nein.ch/news> (Zürcherkomitee gegen die geplanten Verschärfungen)

<http://www.kkjpd.ch/frameset.asp?sprache=d> ( Seite der Kantonalen Justiz und Polizeidirektoren Konferenz)

Il est important de souligner que toutes formes de violences et autres débordements lors de rencontres sportives ne sont pour nous en aucun cas acceptables. Il est cependant essentiel de relever que de tels problèmes de société doivent être abordés avec circonspection et adéquation. Il est du devoir des politiciens et autres acteurs de se mettre à table et de travailler à des solutions acceptables afin d’éviter de sacrifier le débat sur l’autel du populisme, bafouant ainsi les fondements même de l’Etat de droit.

**Pour les raisons évoquées ci-dessus, nous voulons créer un comité indépendant, qui doit permettre à l’ensemble des parties concernées de prendre position contre les modifications imposées par le concordat. C’est pourquoi nous sollicitons votre engagement à participer à un tel comité et nous vous demandons d’en référer à votre parti ou aux organes compétents afin d’avancer dans ce projet et de convoquer au plus vite une assemblée constitutive.**

En vous remerciant de votre prompte réponse, recevez Madame, Monsieur nos cordiales salutations

Pour un comité provisoire

David Gundi

Envois à - parties haut et bas-valais
 - EHC Viege
 - HC Sierre
 - Red ICE Martigny

 - FC Sion